

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 01.07.2022

CALCUL DU TAUX D'INVALIDITÉ

Barèmes de salaires: nécessité d'agir confirmée par la commission du Conseil des États

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) suit l'avis du Conseil national et se prononce en faveur d'un mode d'évaluation de l'invalidité plus équitable. Les valeurs statistiques utilisées actuellement sont déconnectées de la réalité. Elles doivent maintenant être révisées selon la volonté de la Commission. Inclusion Handicap salue vivement cette décision. Il est en effet urgent de développer les barèmes de salaires.

Le 30 juin 2022, la CSSS-E a délibéré de la motion de commission «Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité» ([22.3377](#)) déposée au Conseil national. La motion porte sur la détermination du revenu qu'une personne atteinte dans sa santé est encore en mesure d'obtenir. Lors du calcul du taux d'invalidité, nombreux sont les cas où ce revenu est fixé au moyen de valeurs statistiques (barèmes de salaires de l'ESS). Or, ces valeurs sont déconnectées de la réalité. «Vu que les possibilités de revenus des personnes handicapées sont systématiquement surestimées, ces personnes se voient refuser l'accès à une reconversion professionnelle ou à une rente. Une telle situation est inique», dit Matthias Kuert Killer, responsable politique chez Inclusion Handicap. Cela fait des années que les milieux de la recherche et de la doctrine plaident en faveur d'une adaptation de ces barèmes de salaires. Avant la séance, Inclusion Handicap avait attiré l'attention des membres de la commission sur la nécessité urgente de les réviser. La décision claire de la CSSS-E vient à présent soutenir les efforts des associations de personnes handicapées.

Adaptations urgentes

L'actuelle base de calcul ne tient pas correctement compte de la situation professionnelle des personnes handicapées, vu qu'elle se fonde sur les possibilités de revenus de personnes en bonne santé. Cela conduit à une surestimation systématique du niveau de salaires des personnes atteintes dans leur santé. Les instruments correcteurs existants ne parviennent pas non plus à résoudre ce problème (voir à ce propos [commentaire iusNet](#)). Le Conseil national s'était penché sur la thématique après que 16 spécialistes en assurances sociales de renom aient souligné, en janvier de cette année, le caractère urgent que revêt le développement ultérieur des barèmes de salaires. Lors de la session d'été, il a unanimement adopté une motion de commission allant dans ce sens. Si le Conseil des États l'approuve lui aussi lors de la session d'automne, le Conseil fédéral est invité à veiller à l'instauration rapide d'une base de calcul qui corresponde à l'invalidité.

Des solutions réalisables sont sur la table

Des propositions de solutions sont disponibles: un groupe de travail conduit par la professeure émérite Gabriela Riemer-Kafka a en effet présenté un modèle qui permet une estimation réaliste des salaires pour les personnes ayant un handicap physique. Moyennant quelques adaptations mineures, la méthodologie utilisée peut en outre s'appliquer à d'autres types de handicaps. Des barèmes de salaires équitables pour le calcul du taux d'invalidité sont donc non seulement absolument nécessaires – mais également praticables.



- [Motion sur Curia Vista](#)
- [Article dans la Revue suisse des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle](#)
- [Informations complémentaires](#)

Renseignements

Matthias Kuert Killer, responsable politique
matthias.kuert@inclusion-handicap.ch, 078 625 72 73

Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faitière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 22 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | Geliko (Conférence suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | Pro Audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse